



14ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 39140 | De Mme Virginie Duby-Muller (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique >cérémonies publiques et fêtes légales | Tête d'analyse >commémorations | Analyse > calendriers. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 08/10/2013 Réponse publiée au JO le : 13/05/2014 page : 3893 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Date de renouvellement : 25/02/2014 | | |

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'écho qu'a reçu la première idée exprimée par Mme Doumia Bouzar après sa nomination à l'Observatoire de la laïcité concernant la suppression de deux fêtes chrétiennes dans notre calendrier. Elle lui demande quelle suite va être donnée à cette proposition et si, dans un esprit de respect de la laïcité, il ne serait pas plus judicieux d'ajouter deux nouvelles fêtes à savoir Yom Kippour et l'Aid plutôt que d'en supprimer deux.

Texte de la réponse

L'observatoire de la laïcité a été créé par décret n° 2007-425 du 25 mars 2007. Sa mission est à titre principal d'assister le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité dans les services publics. Il peut notamment proposer au Premier ministre toute mesure qui lui paraît permettre une meilleure mise en oeuvre de la laïcité. A ce jour, il n'a été saisi d'aucune proposition tendant à supprimer deux jours fériés, correspondant à des célébrations dans les religions chrétiennes. Il n'a pas davantage été saisi d'une proposition tendant à les remplacer par deux autres journées relevant de célébrations des religions juive et musulmane.